

ARRIVÉ le
- 2 JUIL. 2013
Sous-Préfecture de Vouziers

<p>Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i></p>	<p>2013/33 Paraphe: </p>
--	------------------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB2013/25

Nombres de membres

En exercice : 24
Présents : 14
Votants : 14 (dont pouvoir : 0)
POUR : 14 (100%)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du treize mai deux mille treize
Le vingt-quatre juin deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET, délibérant ainsi sans condition de quorum (art. L.2121.17 du CGCT)
Date de la convocation : 17 juin 2013
Mme CAMBIER JONVAL est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Régine BRUSA ; Nathalie CAMBIER JONVAL ; Béatrice FABRITIUS ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Frédéric MATHIAS.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LIRE AUSSI

«Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 3.10 – Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n° 09/028 du Conseil de Communauté du 26 mars 2009 adoptant le dispositif d'aide aux associations et confiant délégation des attributions des subventions au Bureau ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Finances, Vie sociale, culturelle et sportive le 21/05/2013 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer une subvention à l'association Lire Aussi dans les conditions suivantes ;

Objet : Renouvellement de l'adhésion
Budget présenté en dépenses et en recettes : 50 900 €
Montant de la subvention forfaitaire : 1 500 €

Le versement de la subvention interviendra sur production d'un bilan qualitatif et quantitatif, d'un bilan financier, certifié acquitté et d'un RIB avant le 30 juin 2014.

Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Francis SIGNORET

